

COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 19-03-2015

Ce premier CHS CT de 2015 signe le retour légitime de **FO DGFIP 56**. Le Morbihan était un des très rares départements où FO DGFIP était malheureusement absent depuis 4 ans. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce retour aux affaires suite à notre bon score aux élections de 2014.

Une rapide analyse du résultat des élections nationales du 4 décembre 2014 démontre la réalité de la représentation nationale de **FO DGFIP**.

| Organisations Syndicales | FO-DGFIP | CGT | Solidaires | CFDT | Autres |
|--|-----------------|-----|------------|------|--------|
| DDFIP du MORBIHAN | 1 | 1 | 3 | 1 | 0 |
| Résultats nationaux des sièges obtenus sur tous les CHS-CT | 157 | 172 | 219 | 56 | 10 |
| Nombre de départements couverts sur 101 | 96 | 98 | 101 | 39 | 10 |

Ordre du jour

11 points, plus les questions diverses étaient à l'ordre du jour de ce CHS-CT. Les OS dénoncent pour la **énième fois** la prolixité de ces ordres du jour (8 hrs de réunion).

Après lecture des déclarations liminaires (Solidaires, CFDT, CGT), le président a ouvert la séance de ce CHS-CT du 19 mars.

1- Election du secrétaire du CHS-CT pour la nouvelle mandature

Il est d'usage que l'organisation syndicale ayant le plus grand nombre de sièges assume cette responsabilité. Ainsi, Nicolas LHUILLERY, proposé par Solidaires Finances publiques est nommé secrétaire du CHS-CT de la DDFIP du Morbihan, le secrétariat administratif restant assuré par Mme Blot.

2- Vote du règlement intérieur du CHS-CT

Ce règlement intérieur, élaboré par la Direction Générale et nos Fédérations respectives est paradoxalement non amendable au niveau local. Par ailleurs des travaux sur les nouvelles autorisations d'absence des membres du CHS-CT sont encore à l'étude, non encore finalisés, et viendront modifier ultérieurement le RI.

En conséquence, **FO DGFIP 56** et les autres sont abstenues sur ce vote

3- Examen de la note d'orientation 2015

Mme Odile BLOT nous fait un rapport synthétique de la note d'orientation en mettant en exergue les priorités 2015. Ainsi, au vue des données fournies dans le **bilan ministériel 2013**, Le CHS-CT se doit d'être vigilant sur les points suivants :

Priorités d'actions

- Les risques liés aux déplacements et aux chutes
- Les risques liés à l'activité physique, notamment la manutention
- Le risque d'agression au travail

Défauts de conformités réglementaires (électricité, incendie...)

La suppression de la majeure partie des risques primaires peut faire l'objet d'un cofinancement par le budget du CHS-CT.

Prévention des RPS

- L'analyse systématique des divers outils mis en place doit permettre une meilleure prévention des troubles psychosociaux : DUERP, PAP, TBVS, Fiches de signalement...

Prévention des TMS

Elaboration d'un bilan annuel

Elaboration d'un programme de visites de sites

4- Validation des procès verbaux des précédents CHS-CT

FO DGFIP 56 fait part de sa surprise quant à l'antériorité des PV non encore approuvés, **apparemment tous ceux de l'année 2014 !!** **FO DGFIP 56** rappelle au Président, le caractère anormal de cet état de fait, et fait référence au Règlement Intérieur. Les PV sont des documents importants, opposables, actant de décisions et d'engagements, il appartient à l'administration que la transmission des procès-verbaux soient rapide et que les PV soient approuvés dans les meilleurs délais.

Le président s'est engagé à améliorer ce dysfonctionnement, **FO DGFIP 56** restera très vigilant sur ce sujet.

5- Examen des fiches d'accidents du travail et de signalement

Nous constatons que ces nouveaux outils mis à disposition des agents recueillent de plus en plus d'adeptes. Le nombre de fiches est en sérieuse augmentation. Pour une bonne partie de ces indicateurs, des solutions ont été apportées par la direction. Certaines fiches ont alerté plus particulièrement le CHS-CT, comme celles portant sur les conséquences de réorganisations ou de réformes ou celles portant sur le comportement agressif de certains usagers.

FO DGFIP 56, et les autres demandent à ce que l'anonymat soit levé pour les fiches de signalement agression. De même, les OS ont demandé un document « Accident de travail » plus explicite.

La réglementation prévoit que les élus en CHS CT doivent être informés des accidents de travail et des fiches d'agressions. Et qu'il leur appartient de déclencher ou non, une enquête complémentaire. Les membres du CHS CT étant soumis au devoir de confidentialité, il est inconcevable d'effectuer correctement leurs prérogatives sans le support de document suffisamment détaillés (circonstances, lieu, nom des agents ...).

Par ailleurs, le sujet de la mise à disposition sur tous les sites d'une trousse à pharmacie afin d'effectuer les premiers soins sur « Les petits bobos » a été évoqué. Compte tenu des précautions à prendre sur l'usage de médicaments, le CHS-CT a mandaté le docteur de prévention, Mme ROOS KADOURI, et l'assistant de prévention, Mr HAUTIN, afin de trouver une solution conforme à la réglementation.

6- Validation du choix de l'intervenant pour la mission d'accompagnement du site de Port Louis

Le groupe de travail avait préalablement statué sur le choix du recrutement d'un psychologue du travail. Il avait été convenu, dans ce GT, de la présentation aux membres du CHS-CT par ce psychologue de la présentation de l'intervention.

Ainsi, Mme LORIC, du cabinet RH 360 nous a fait l'exposé de la méthodologie de cette opération par étape :

- Recueillir les éléments qualitatifs
- Procéder à des entretiens individuels en toute confidentialité
- Analyse de ces entretiens
- Objectiver l'ensemble des entretiens
- Procéder à une approche par les « Tensions » et les « Régulations »

L'objectif de toutes ces étapes étant d'élaborer un plan d'actions.

Le calendrier de cette intervention devra se tenir sur 3 à 4 mois et débutera en avril. La phase de lancement se matérialise par la constitution d'un groupe de suivi (7 à 8 personnes), 1 représentant de la direction, 1 représentant par OS, le médecin, l'assistant de prévention et la psychologue animeront ce groupe de suivi.

FO DGFIP 56 afin d'optimiser cette opération, a insisté sur l'importance d'une information auprès des agents concernés pour s'assurer de leur adhésion à cette démarche pour le moins novatrice. Le groupe de suivi sera tenu informé régulièrement de l'évolution de cette démarche.

7- Présentation du DUERP actualisé et avis motivé sur le PAP 2015

Suite à la présentation du Plan Annuel de Prévention, les organisations syndicales **ont émis un avis favorable sur la prise en compte des risques physiques liés à l'immobilier et aux risques routiers. Concernant les RPS**, qui apparaissent toujours cotés en type B par un grand nombre de personnels de tous services, **les OS sont toujours dans l'attente de réponses concrètes.**

Force est de constater que *malgré les bonnes intentions affichées*, **le CHS CT reste sans véritables moyens pour accomplir l'ensemble de ses missions.**

8- Présentation d'une note sur la sécurité des géomètres lors d'interventions sur le terrain

Afin de compléter l'analyse de cette note, un collègue géomètre, présent à titre d'expert à ce CHS-CT, nous a dressé les diverses situations à risques auxquelles l'exercice de ce métier l'exposait. Compte tenu de la multiplicité des risques, le CHS-CT a convenu d'une étude plus approfondie afin d'y apporter les solutions les mieux adaptées.

Cependant, **FO DGFIP 56**, indique que d'autres métiers de la DGFIP peuvent susciter la même approche, comme par exemple les Huissiers, les agents de l'équipe de remplacement en ce qui concerne le risque routier. On peut déplorer le risque encouru par bien des collègues circulant avec leur véhicule personnel sans qu'aucun GPS soit fourni par l'administration.

9- Propositions d'actions pour le budget 2015

La dotation 2015 pour le budget du CHS-CT du Morbihan s'élève à **129 656 €**. Conformément aux déclinaisons du PAP 2015, plusieurs opérations sont donc retenues.

Dans le domaine de la formation, nous pouvons bénéficier des divers modules retracés ci-dessous, pour cela, il convient de s'y inscrire, **FO DGFIP 56** vous engage vivement à le faire dès la consultation lancée :

- Formation PSC1
- Formation SST
- Audit de conduite
- Guide-file / Serre-file
- Manipulation d'extincteurs
- Habilitation électrique
- Prévention morsure de chiens
- Adapter son comportement face à un vol à main armée
- Gestion des agressions physiques et verbales

A la demande des OS, la sophrologie a été rajoutée à ce catalogue.

Par ailleurs quelques opérations ciblées de travaux et d'aménagement ont été décidées par le CHS-CT, à savoir :

- Lorient- Delessert – Etanchéité des ouvrants – **18 000 €**
- Ploërmel – Réfection des sols – **8 000 €** - Les OS ont par ailleurs demandé une étude complémentaire afin d'optimiser cette opération.
- Port Louis – Intervention d'un psychologue du travail – **7 000 €**
- Mise à jour des plans d'intervention et d'évacuation – **3 000 €**
- Enveloppe du médecin (aménagements et matériels ergonomiques) – **15 000 €**

A cela s'ajoute diverses petites opérations (passe-câbles, rideaux occultant, travaux électriques,...)

Il appartient aux membres du CHS-CT de formuler un avis unanime sur ce Budget. **FO DGFIP 56** et les autres OS ont donc prononcé un avis favorable sur les propositions ci-dessus, tout en rappelant que les risques psychosociaux trouvent leur origine essentiellement dans **le manque chronique de personnel** et la **recherche permanente d'autres organisations de travail pour pallier à cette pénurie**.

10- Aménagement des horaires d'ouverture au public

La fiche d'impact départementale transmise à la va vite en début mars et imprécise, **ne satisfait pas les organisations syndicales, qui ont donc refusé d'examiner le document**.

Le président propose pour la prochaine CHS CT ; la transmission de nouvelles fiches d'impact pour les 5 grands sites du département.

Questions diverses

Impact des réorganisations comme SIE et SIP

Les OS réclament à cor et à cri **que la réglementation soit respectée par notre direction**, notamment dans le domaine des réorganisations de services. Un protocole bien défini est prévu par la Direction générale, de plus les organisations syndicales à l'échelon ministériel font part de divers outils qui peuvent s'avérer intéressants en accompagnement de ces restructurations.

Il s'avère que sur le terrain on est loin de respecter ces directives.

Quid de la rédaction de la « Fiche d'impact » obligatoire en amont de toute réorganisation ?

La seule réponse de la direction consiste à mettre en œuvre des EDD – « Espace de Dialogue ».

FO DGFIP 56 rappelle que l'EDD est un espace de dialogue très réglementé à la DGFIP, fixé par un cadre strict et ayant pour objet l'analyse et la résolution d'une crise dans un service en particulier.

En aucun cas l'EDD, est une consultation « métiers » d'un groupe de personnes volontaires. Ces consultations mise en place dans le Morbihan s'apparentent alors aux traditionnels groupes de travail métiers. **Terminologie que nous emploierons à l'avenir !**

Ainsi, pour le 56, la direction a initié quelques Groupes de travail (pseudo EDD) :

GT contrôle fiscal – 3 volontaires – ECHEC

GT SIP – moins de 10 volontaires, et ce après moult rappels- Cet EDD se tiendra le 10 avril 2015

Constat est fait que les personnels ne sont plus intéressés par ce genre de consultations.

Un GT Trésoreries et un GT Cadres devraient prochainement voir le jour.

Concernant les SIE, la direction a convenu qu'il fallait attendre.

Attendre quoi ? ? ? ? ? ? ? ? Que la tempête s'en aille, que le temps se calme, que les vacances arrivent, mystère !!

Visites de sites du CHS-CT

Il a été convenu par les membres du CHS-CT de visites sur le site de Lorient, les SPF et CDIF. La programmation se fera ultérieurement.

Vos représentants FO DGFIP 56 au CHS-CT du 19 mars 2015

Elus : Patrick RAVACHE et Expert : Arlette LE GALLO

| | | |
|---|-------------------------------------|---------------------|
| BULLETIN D'ADHESION  | NOM : | PRÉNOM : |
| | N° DGI ou N° AGORA : | ADRESSE MÊL : |
| GRADE : | QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : | |
| AFFECTATION : | | |
| <small>déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)</small> | | |
| Fait à | | le |
| | | (signature) |
| → 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu | | |